



## ANNEXE AUX COMPTES 2022

### Règles appliquées

Les comptes 2022 sont présentés conformément à la nouvelle loi sur les finances communales (LFCo) du 22.03.2018 (entrée en vigueur le 01.01.2021), à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14.10.2019 (entrée en vigueur le 01.01.2021), au règlement des finances (RFin), ainsi qu'aux directives reçues du Service des Communes du Canton de Fribourg (SCom) et aux recommandations éditées par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances.

Le règlement communal des finances du 13.12.2021 ainsi que le règlement d'exécution des finances du 04.04.2022, entrés tous deux en vigueur au 01.01.2022, sont disponibles sur le site internet de la commune.

Les finances sont gérées selon les principes définis à l'article 4 de la LFCo, soit : légalité, équilibre financier, emploi économe des fonds, priorité, rentabilité, non-affectation des impôts, gestion axée sur les résultats.

### Présentation des comptes

La présentation des comptes fournit une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (article 39 LFCo). Les actifs et passifs du bilan sont évalués selon le principe de la « vraie valeur », conformément aux articles 43, 44 et 45 LFCo pour les éléments des patrimoines financier et administratif. Les comptes comprennent le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que les annexes aux comptes annuels (article 13 LFCo). Le compte de résultats présente les charges et les revenus des activités courantes de la commune ; le compte des investissements présente les dépenses et les recettes des réalisations à moyen et long terme de la commune (articles 15 & 16 LFCo). Le nouveau plan comptable harmonisé (MCH2), prévu pour l'ensemble des communes du Canton (article 13 LFCo), est appliqué depuis l'exercice 2022.

Les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 30'000.-. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats (article 3 du RFin).

### Principes d'amortissement

Dès le 01.01.2022, les durées d'amortissement correspondent à celles prévues à la directive n° 4 du SCom.

En voici le détail :

## Tableau des catégories d'immobilisations et des durées d'utilisation (taux d'amortissement)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation. Les durées d'utilisation ci-dessous, et les taux d'amortissement en résultant, sont applicables.

Compte MCH2	Catégorie d'immobilisations du PA	Type (PA)	Spécification détaillée (PA)	Durée d'utilisation en années	Amortissement linéaire en %	Remarques
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
1400 Terrains PA (bâti et non bâts)	Terrains PA (bâti et non bâts)	Terrains (bâti et non bâts)	Pas de spécification	Aucune	Aucun	Pas d'amortissement.
1401 Routes, voies de communication	Ouvrages de génie civil	Routes	Routes	40	2,5	Possibilité d'appliquer un taux d'amortissement entre 2,5% et 5%; l'application d'un taux différent de 2,5% doit pouvoir être justifiée.
			Chemins naturels	20	5	
			Installations routières	20	5	
1402 Aménagement des cours d'eau	Ouvrages de génie civil	Aménagement des eaux	Ouvrages en pierre ou en béton	40	2,5	
			Ouvrages en bois ou stabilisation végétale	20	5	
1403 Autres ouvrages de génie civil - alimentation en eau	Ouvrages de génie civil	Ouvrages de génie civil - alimentation en eau	Captages	50	2	
			Stations de traitement de l'eau	33 1/3	3	
			Stations de pompage, chambres réduction de mesure	50	2	
			Conduites et hydrantes	80	1,25	
			Réservoirs	66 2/3	1,5	
			Installations de mesure, de commande et de régulation	20	5	
			Sommes des rachats à d'autres services des eaux	33 1/3	3	
1403 Autres ouvrages de génie civil - Traitement des eaux usées	Ouvrages de génie civil	Ouvrages de génie civil, installations communales	Canalisations	80	1,25	
			Ouvrages spéciaux	50	2	
			Stations d'épuration	33 1/3	3	
1403 Autres ouvrages de génie civil	Ouvrages de génie civil	Autres ouvrages de génie civil	Ouvrages spéciaux	25	4	
			Ouvrages d'aménagement des eaux	20	5	
			Autres	40	2,5	
1404 Bâtiments	Bâtiments / terrains bâtis	Terrains bâtis	Bâtiment scolaire	33 1/3	3	
			Bâtiment de l'école enfantine	33 1/3	3	
			Bâtiment polyvalent	33 1/3	3	
			Salle de gymnastique	33 1/3	3	
			Piscine / patinoire	25	4	
			Piscine couverte	25	4	
			Toilettes publiques	25	4	
			Maison communale	33 1/3	3	
			Centrale de chauffage	33 1/3	3	
			Installation de la protection civile	33 1/3	3	
			Centre d'entretien	33 1/3	3	
			Local des pompiers	33 1/3	3	
			Garage souterrain	33 1/3	3	
			Abattoirs	33 1/3	3	
			Installation de tir	33 1/3	3	
			Déchetterie	33 1/3	3	
			Eglise, cure	33 1/3	3	
			Bâtiments culturels, monuments	33 1/3	3	
			Salles de concert, théâtre	25	4	
			Installation de panneaux photovoltaïques	20	5	
			Funéraire, crématoire	33 1/3	3	
			Autres	33 1/3	3	

## Tableau des catégories d'immobilisations et des durées d'utilisation (taux d'amortissement)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation. Les durées d'utilisation ci-dessous, et les taux d'amortissement en résultant, sont applicables.

Compte MCH2	Catégorie d'immobilisations du PA	Type (PA)	Spécification détaillée (PA)	Durée d'utilisation en années	Amortissement linéaire en %	Remarques
1405 Forêts, pâturages	Forêts, pâturages	Forêts, pâturages	Pas de spécification	Aucune	Aucun	Pas d'amortissement
1406 Biens meubles	Meubles, machines, véhicules	Meubles, machines, véhicules	Meubles, machines, véhicules	10	10	
			Equipements d'exploitation, véhicules spéciaux	20	5	
			Appareils, matériel informatique	4	25	
1407 Installations en constructions PA	Installations en constructions PA	Installations en constructions PA	Pas de spécification	Aucune	Aucun	La mise en service du bien est déterminant pour l'amortissement (année suivante)
1409 Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	Divers	Amortissement selon la durée d'utilisation de l'objet	Amortissement selon la durée d'utilisation de l'objet	Concerne les biens non attribuables aux comptes du bilan 1401 à 1407
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
1420 Logiciels	Logiciels	Logiciels	Pas de spécification	4	25	
1421 Licences, droits d'utilisation, droits de marques	Licences, droits d'utilisation, droits de marques	Licences, droits d'utilisation, droits de marques	Pas de spécification	5	20	
1427 Immobilisations incorporelles en cours PA	Immobilisations incorporelles en cours PA	Immobilisations incorporelles en cours PA	Pas de spécification	Aucune	Aucun	La mise en service du bien est déterminant pour l'amortissement (année suivante)
1429 Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	Aménagement local et régional, autres plans et études	10	10	Amortissement selon la durée d'utilisation de l'objet subventionné
Subventions d'investissement						Non soumis à l'amortissement
Prêts, participations, capital social						

# Etat du capital propre (art. 18 let. c LFCo art. 13 OFCo)

Capitaux propres au 1er janvier				Changements année courante				Capitaux propres au 31 décembre			
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif de l'augmentation motifs	CHF	Comptes	Motif de la diminution motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre			Attributions aux FS, capitaux propres			Prélèvements sur les FS, capitaux propres			Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	
2900		2 605 326.45			491 000.10	2900		204 972.62			2 891 353.93
29001	Financement spécial eau	275'929.98		Attribution sur FS équilibre du c	152 238.48	29001	Réévaluation	153 804.75		Financement spécial eau	273 763.71
29002	Financement spécial eaux usées	2 201 393.12		Attribution sur FS équilibre du c	248 988.61	29002	Réévaluation	49 835.30		Financement spécial eaux usées	2 400 546.43
29003	Financement spécial élimination des déchets	128 603.35		Réévaluation	89 773.01		Prélèvement sur FS équilibre	1 332.57		Financement spécial élimination des déchets	217 043.79
<b>Capitaux propres au 1er janvier</b>											
				Attributions liées à la réserve de retraitement	1 824 215.29		Prélèvements liés à la réserve de retraitement	182 421.53			1 641 793.76
2950	Réserves liées au retraitement PA	0.00				2950		182 421.53		Réserves liées au retraitement PA	1 641 793.76
29500	Réserve retraitement PA	0.00		Attribution à la réserve de retraitement	1 824 215.29	29500	Attribution à la réserve de retra	182 421.53		Réserve retraitement PA	1 641 793.76
29501	Réserve retraitement approvisionnement eau	0.00				29501				Réserve retraitement approvisionnement eau	0.00
29502	Réserve retraitement traitement eaux usées	0.00				29502				Réserve retraitement traitement eaux usées	0.00
<b>Capitaux propres au 1er janvier</b>											
				Attributions liées à la réserve de retraitement			Prélèvements liés à la réserve de retraitement				0.00
2960	Réserves liées au retraitement du PF	0.00				2960				Réserves liées au retraitement du PF	0.00
29600	Réserve retraitement PF	0.00				29600				Réserve retraitement PF	0.00
<b>Capitaux propres au 1er janvier</b>											
				Excédent de produit	431'630.23		Deficit			Résultat annuel - excédent ou découvert du bilan	9 557 094.69
2990	Résultat annuel - excédent ou découvert du bilan	5 245 464.66				2990					696 804.69
29900	Résultat / Fortune annuel			Résultat exercice	696 804.69		Retraitement résultat cumulé				
29901	Résultat cumulés des années f	5 245 464.66		Retraitement résultat cumulé + Dissolution réserve PA - PF	3614 825.34	29901				Résultat cumulés des années f	8 660 290.00

## Tableau des provisions (art. 18 let. d LFCo art. 14 OFCo)

Libellé	Description	Montant année précédente	Montant année en cours	Commentaires sur la variation	Justificatif du maintien
Caisse de pension de l'Etat	Assainissement de la caisse	250 000.00	0.00	Montant facturé : CHF 120'580.94	
Pertes sur débiteurs	débiteurs douteux impôts	116 061.60	127 799.30	selon le contentieux	
Pertes sur débiteurs	débiteurs impôts 1er risque	90 000.00	100 000.00	5% du total des débiteurs impôts	
Pertes sur débiteurs	Autres	7 607.79			
Pertes sur débiteurs	débiteurs douteux taxe non pompier		1 499.75	selon le contentieux	
Pertes sur débiteurs	débiteurs douteux AES		1 940.80	selon le contentieux	
Pertes sur débiteurs	débiteurs douteux soins dentaires		2 066.35	selon le contentieux	
Pertes sur débiteurs	débiteurs douteux Ecole maternelle		1 082.50	selon le contentieux	
Pertes sur débiteurs	débiteurs douteux taxes déchets		1 283.35	selon le contentieux	
<b>TOTAUX</b>		<b>463 669.39</b>	<b>235 672.05</b>		

Tableau des participations (art. 18 let. e LFCo art. 15 OFCo)

Nom - forme juridique	Activités et tâches publiques	Ensemble du capital de l'organisation et part communale	Valeur d'acquisition / valeur comptable	Principales autres parties intéressées	Participations que détient en propre l'organisation	Déclarations sur les risques spécifiques, y compris les engagements conditionnels et obligations de garantie de l'organisation.
SAIDEF SA	Traiter et valoriser les déchets ainsi que les boues provenant des stations d'épuration	675'000 actions / 1231 actions	40.- / 49'240.-	Communes de Fribourg et de la broye vaudoise - Groupe E - Etat de Fribourg - Etat de Vaud - ARA Senseial	0.15%	
Banque Raiffeisen Sarine Ouest	Part sociale		200.-			
Banque Raiffeisen du Moléson	Part sociale		200.-			

## Tableau des garanties (art. 18 let. e LFCo art. 16 OFCo)

Entités	Valeur au 31.12.2021	Valeur au 31.12.2022
Réseau santé de la Sarine	238'669.00	287'029.70
Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français	659'248.00	723'010.00
Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest (AESO)	236'991.00	-77 235.00
Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC)	Néant	22'769.35
Forêts-Sarine	Néant	Néant
Service Social de Sarine Ouest	10'471.85	6'061.10
Ricoh location photocopieurs	PM	PM
Le P'tit Bonheur couverture de déficit selon convention du 31.01.13	PM	PM
<b>TOTAL</b>	<b>1'145'379.85</b>	<b>961'635.15</b>

**PM = pour mémoire**

